

ANNEE 2024

SEANCE PUBLIQUE
DU 9 DECEMBRE 2024

Délibération n°

2024088

Date de convocation : 05/12/2024

Date d'affichage : 11/12/2024

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 16
Pouvoirs : 7
Nombre de votants : 23

Vote : 23

Pour : 21 (dont 7 pouvoirs)

Abstention : 2 (C. BRESAC & M. GRABET
DIT BOUCHET)

Contre : 0

Adopté à la Majorité

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 décembre 2024, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la du conseil municipal, à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le jeudi 5 décembre 2024, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms. Yannick BASSIER, Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Christian GARRIGUES, Mikel AMILIBIA, Jean-Baptiste HALTY, Arnaud PAVLOVSKY, Marc PERRIER
Mmes Valérie REcart, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Marie GRABET DIT BOUCHET, Guénaël LE CAM, Céline FAYS.

Absents excusés : M. Frédéric ETCHEGARAY (pouvoir à M. Bernard COMBES) & Mmes Emmanuelle DALLET (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), Bénédicte LARCEBEAU (pouvoir à M. Marc PERRIER), Nathalie HARAN (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Maud BARRAL (pouvoir à Mme Valérie REcart), Sylvie ITHOURRIA (pouvoir à Mme Valérie ETCHART), Laure TREMOUILLE (pouvoir à M. Philippe ENSALES).

Secrétaire de séance : Mme Marie GRABET DIT BOUCHET.

**O.J n°4 : ACQUISITION DE LA PARCELLE
CADASTREE SECTION AB N°214p**

Rapporteur : Monsieur Le Maire

La commune a été saisie le 22 novembre 2024, par le propriétaire de la parcelle cadastrée AB n°0214p, qui propose à la commune, la cession de ladite parcelle, à raison de 30€ le m², sis suivant cadastre « quartier de l'Eglise », à l'arrière de la parcelle cadastrée section AB n°0034.

Cette parcelle est située dans le périmètre de l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) du centre bourg annexée au PLU approuvé le 21 juillet 2017.

Il est proposé au conseil municipal d'acquérir cette parcelle, décomposée comme suit :

Section/parcelle	Emprise en m ²	Prix d'acquisition
AB 214p	2 500	30 €/m ²

Vu le plan de projet de cession établi le 26/08/2024 par SARL LABAT & ASSOCIES, Géomètre expert, domicilié à 6 rue Georges Hérelle 64100 BAYONNE

Vu l'accord de cession au prix de 30€ le m²,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2241-1 relatif à la gestion des biens communaux et des opérations immobilières effectuées par la collectivité,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'acquisition à l'amiable de la parcelle cadastrée section AB 214p d'une superficie de 2500 m², au prix de 30€ le m²,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives permettant de faire aboutir ce projet,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Fait à Bassussarry, le 9 décembre 2024

Le Maire,
Michel LAHORGUE

